

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 19 AVRIL 2017

DELIBERATION N° 2017-10

**ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION « ESPECES ET COMMUNAUTES
BIOLOGIQUES » DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le règlement intérieur,

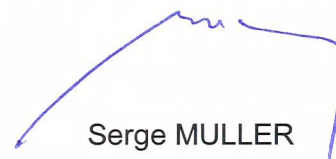
Décide :

Article unique

Est élu président de la commission « espèces et communautés biologiques » :

- Michel METAIS

Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER